

COMMUNE DE SANCÉ

Extrait du Registre des arrêtés du Maire du 21 septembre 2026

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

ARRÊTÉ 64/2026

Le MAIRE de SANCÉ,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'article 26-15 du Code Pénal,
Considérant qu'en raison de la demande présentée par Mr Chervet Sylvain entreprise Guinot TP
TSA 70011 69134 Dardilly cédex, afin de réaliser le branchement d'assainissement Allée du
Champ du Lac,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'entreprise Guinot TP est autorisée à réaliser les travaux de branchement EU Allée du Champ du lac à partir du 5 octobre 2026 (durée 15 jours)

ARTICLE 2 :

Au niveau du chantier, la rue sera rétrécie et le stationnement sera interdit

ARTICLE 3 :

Cette restriction de circulation sera matérialisée par une signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie, du 15 juillet 1974, **aux frais de l'entreprise Guinot TP** qui devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer de jour comme de nuit le passage des véhicules sanitaires et de sécurité, ainsi que l'accès des riverains.

ARTICLE 4 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Entreprise Guinot TP,

qui seront chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera mis en ligne sur le site de Sancé www.sance.fr.

Fait à SANCÉ le 21 septembre 2026

Le maire
Thierry Pothier

